



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley,

Avis public est donnée par le soussigné, directeur général de ladite Municipalité :

Que lors de la séance ordinaire du **mardi 6 septembre 2022, à compter de 19h00**, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation DPDRL220075

Identification du site concerné

Immeuble situé au 482 rue Champagne (lot 5818696)

Nature et effets

-Demande de dérogation mineur à l'article 4.9.3 du règlement de zonage municipal. Le demandeur désire implanter les stationnements en façade du bâtiment sans allée d'accès (donnant directement sur la rue, en respectant les normes d'implantation).

-L'article 4.9.3 du règlement de zonage 55-2006 stipule que : " Tout espace de stationnement hors rue doit inclure, sur le terrain où se situent les cases de stationnement requises en vertu du présent règlement, une allée d'accès permettant l'entrée et la sortie des véhicules soit par deux allées d'accès simples ou une allée d'accès double,..."

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement aux demandes.

Donnée à Saint-Honoré-de-Shenley, ce 18 aout 2022

Pier-Olivier Busque

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil.

Affiché du 18 aout 2022 au 5 septembre 2022

En fois de quoi, je donne ce certificat, ce _____

Pier-Olivier Busque

Directeur général et secrétaire-trésorier